



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 40205

Numéro SIREN : 388 321 903

Nom ou dénomination : A.B.F.

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2014 sous le numéro de dépôt 2668

ABF

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.068.000 euros
Siège social : Hôtel Ermitage – Avenue Paul Signac à SAINT TROPEZ (83990)
388 321 903 RCS FREJUS

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 MAI 2014**

Le 20 mai 2014,
A 10H00

La Société ASBD 83

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000,00 euros
Dont le siège social est sis 45 avenue du Roule 92200 NEUILLY SUR SEINE
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 512 853 813
Représentée par Monsieur Stanislas DEWYNTER en sa qualité de gérant

Associée unique de la Société :

ABF

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.068.000 euros
Dont le siège social est sis Hôtel Ermitage – Avenue Paul Signac à SAINT TROPEZ (83990)
Immatriculée au RCS de FREJUS sous le n°388 321 903

A pris des décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- nomination de la Société 00F, en qualité de Président de la Société ABF,
- agrément de nouveaux Associés,
- autorisation donnée au Président aux fins de régulariser une convention de management avec la Société 00F,
- pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Consécutivement à la démission de la Société ASBD 83, notifiée à la Société ABF, par courrier en date du 19 mai 2014, l'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société :

La société 00F

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Dont le siège social est sis La Bastide de Jules (ex « In Cubili Léonis »), Lieu-dit « Notre Dame de la Queste » – 83310 Grimaud
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 523 782 613
Représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme Foucaud,

et ce, avec effet immédiat, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée.

Monsieur Jérôme Foucaud, en sa qualité de gérant de la société 00F, a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui sont confiées à la Société 00F et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.





DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, connaissance prise du protocole d'investissement régularisé le 20 mai 2014 entre la Société ASBD 83, Associée Unique, la Société 00F et la Société TIGRE, comportant notamment un projet de cession d'actions entre la Société ASBD 83 et les Sociétés suivantes :

- **00F**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis La Bastide de Jules (ex « In Cubili Léonis »), Lieu-dit « Notre Dame de la Queste » - 83310 Grimaud immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 523 782 613, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme Foucaud

à hauteur de 1.200 actions, pour un prix de 260.000 euros, soit 216,66 euros par action,

- **TIGRE**, société à responsabilité limitée au capital de 950 euros dont le siège social est sis « les Edelweiss », 18, rue Ambroise Martin - 74120 Megève, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 798 296 240, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme Foucaud

à hauteur de 2.400 actions, pour un prix de 520.000 euros, soit 216,66 euros par action,

donne son agrément auxdites cessions d'actions, conformément aux dispositions de l'article 9 « Cession des actions » des statuts, dans l'hypothèse où ces dernières devraient être réitérées, en application du protocole d'investissement susvisé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique autorise le Président, nouvellement nommé en application de la résolution qui précède, à régulariser avec la Société 00F un contrat de management, et ce, dans les termes de la convention figurant en annexe aux présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

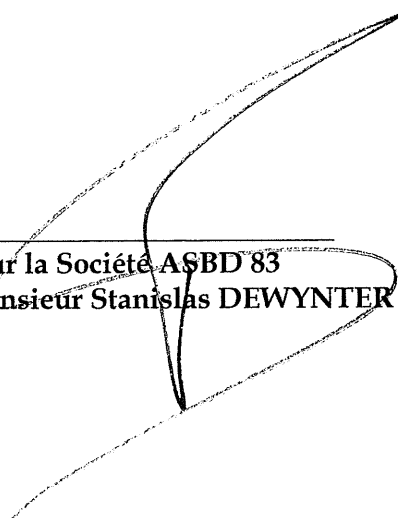
L'Associé Unique confère tous pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou de copie du présent procès verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publications et formalités d'enregistrement y afférant.

* *

*

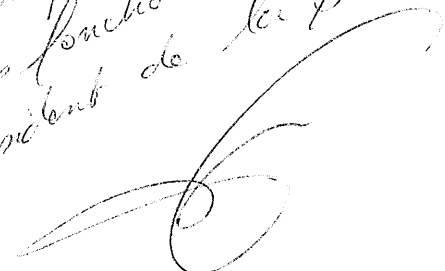
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur les registres légaux.



Pour la Société ASBD 83
Monsieur Stanislas DEWYNTER

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Président de la Société*



Pour la Société 00F (*)
Monsieur Jérôme Foucaud

(*)Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* ».

ANNEXES

1. Contrat de management régularisé entre la Société ABF et la Société 00F le 20 mai 2014

SM

HF